

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 475

26 février 2013

SOMMAIRE

AI Keyemde (Luxembourg) Midco & Cy S.C.A.	22800	RI Menora Finco S.A.	22797
AI Keyemde (Luxembourg) S.à r.l.	22800	RMB Holdings S.A.	22796
De Lage Landen Luxembourg S.à r.l.	22790	Rub-Thane Holding S.A.	22797
Elite Wealth Management SIF-SICAV S.A.	22787	Russia Expansion S.A.	22798
Finpartec S.A.	22785	S.C.I. Dall Menges	22773
FMP Italy S.à r.l.	22790	Silk Stone S.à r.l.	22798
GEE & BN (Luxembourg) S.à r.l.	22787	Socego Investments Holding S.A.	22799
Global Environment Entertaining & Business Network Luxembourg Holding S.A.	22787	Solarenergy S.à r.l.	22754
Haymarket Financial Luxembourg 2	22790	SREI (Captive) S.à r.l.	22800
Immobilière DLO	22776	SREI (Southern Europe) S.à r.l.	22800
Immobilière Nr 30 S.A.	22773	Sterope, S.A. S.P.F.	22794
Incovest S.A.	22773	Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l.	22795
Ingénierie Conseil Formation S.A.	22761	Terracap Invest S.A.	22793
Kelos Investments S.à r.l.	22765	Terra Mundus Management S.A.	22795
KH II Lending 602 S.à r.l.	22777	Townsend Investment VI S.à r.l.	22754
Novadelta Luxembourg	22758	TP Sport Management S.à r.l.	22786
Palm Trees Properties S.A.	22787	United Biscuits LuxCo GP S.à r.l.	22794
Partner in Life S.A.	22795	Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l.	22794
Petroliana (Luxembourg) S.A.	22798	Velosi Asia (Luxembourg) S.à r.l.	22765
Pictet Sicav II	22799	Vingt Deux Trois Zero Holding SPF S.A.	22761
Portlaoise S.à r.l.	22796	Wempro S.A.	22793
Prarose S.A.	22795	White Gate S.A.	22793
Pravert S.A.	22796	Wolf-Moritz S.A.	22793
PROBTP Luxembourg S.à r.l.	22799	Wychwood Capital Partners S.à r.l.	22758
Rhodos S.A.	22797	Zephira	22754

Zephira, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 96.611.

—
Résolution prise par l'administrateur unique en date du 20 décembre 2012

L'administrateur unique de la société ZEPHIRA prend la résolution suivante:

Il est décidé de transférer le siège de la société du 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Isabelle BRUCKER.

Référence de publication: 2013009838/12.

(130010587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Solarenergy S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Townsend Investment VI S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 117.730.

—
L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AELSION INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, Rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.040,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts à L-1621 Luxembourg, lui-même ici représenté par Monsieur Jean-Philippe LAHORGUE, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée à Luxembourg, le 25 juin 2012.

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agit en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Townsend Investment VI S.à r.l.», ayant son siège social au 24, Rue de Genêts, L-1621 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 117.730, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1902 du 10 octobre 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente réunion est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Abolition de la version allemande des statuts de la Société et instauration d'une version française uniquement;
2. Modification de la dénomination sociale de la Société en «SOLARENERGY S.à r.l.»;
3. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:
 - Assistance, conseil et plus généralement toutes prestations de services et/ou toute prestation de commerce se rattachant directement ou indirectement dans le secteur de la photovoltaïque.
 - Toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires ou connexes.
 - La représentation commerciale sous toutes ses formes.
 - L'acquisition, la détention et la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut en outre recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la

réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la Société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

L'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter directement ou indirectement la réalisation.»;

4. Refonte totale des statuts de la Société sans toutefois modifier le capital social ni l'année sociale de la Société;

5. Acceptation de la démission de Monsieur Francesco ZITO en tant que gérant unique actuel de la Société et nomination de Monsieur Jean-Pierre BLAISE, en tant que nouveau gérant unique de la Société;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'abolir la version allemande des statuts de la Société et d'instaurer uniquement une version française.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de «Townsend Investment VI S.à r.l.» en «SOLA-RENERGY S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- Assistance, conseil et plus généralement toutes prestations de services et/ou toute prestation de commerce se rattachant directement ou indirectement dans le secteur de la photovoltaïque.

- Toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

- La représentation commerciale sous toutes ses formes.

- L'acquisition, la détention et la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut en outre recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

L'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter directement ou indirectement la réalisation.»

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'Associé Unique décide de procéder à la refonte totale des statuts de la Société en langue française afin qu'ils reflètent les résolutions mentionnées ci-dessus.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOLARENERGY S.à r.l..

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- Assistance, conseil et plus généralement toutes prestations de services et/ou toute prestation de commerce se rattachant directement ou indirectement dans le secteur de la photovoltaïque.

- Toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

- La représentation commerciale sous toutes ses formes.

- L'acquisition, la détention et la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut en outre recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

L'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter directement ou indirectement la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de compétence du gérant ou du conseil de gérance.

En cas de gérance unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité, de gérants, les résolutions, du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission du gérant unique actuel, Monsieur Francesco ZITO, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique décide ensuite de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pierre BLAISE, consultant en énergie renouvelable, né le 8 février 1957 à Creutzwald (France), demeurant au 3, rue des Jardins, F-57800 Freyming Merlebach.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ont été estimés à mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Zito et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29789. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008196/204.

(130008655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Novadelta Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 21A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013013214/12.

(130014847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Wychwood Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.852.956,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 170.724.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wychwood Holdings S.A. a joint stock company (société anonyme), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168173 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 21, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Wychwood Capital Partners S.A R.L." (hereinafter, the Company), with registered office at 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170724, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated July 18, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2258 dated September 11, 2012.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange to 21, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

IV. Following to the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg."

V. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million eight hundred forty thousand four hundred fifty-six Euro (EUR 1.840.456,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred fifty-six Euro (EUR 1.852.956,00) by creation and issuance of one million eight hundred forty thousand four hundred fifty-six (1.840.456) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vesting with the same rights and obligations of the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder, declares to subscribe for the one million eight hundred forty thousand four hundred fifty-six (1.840.456) New Shares having an aggregate nominal value of one million eight hundred forty thousand four hundred fifty-six Euro (EUR 1.840.456,00), together with the related share premium in the amount of

sixteen million five hundred sixty-four thousand one hundred thirteen Euro and thirty-five cents (EUR 16.564.113,35), by contribution in kind in the total amount of eighteen million four hundred four thousand five hundred sixty-nine Euro and thirty-five cents (EUR 18.404.569,35) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 21, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

VI. Following the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred fifty-six Euro (1.852.956 EUR) represented by one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred fifty-six (1.852.956) shares with a par value of one Euro (1. - EUR) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Wychwood Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168173 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "Wychwood Capital Partners S.A R.L." (ci-après la Société), ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170724, constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg,

en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2258 en date du 11 septembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange to 21, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

IV. Suite à quoi, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.”

V. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million huit cent quarante mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 1.840.456,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante-six Euro (EUR 1.852.956,00) par l'émission d'un million huit cent quarante mille quatre cent cinquante-six (1.840.456) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique par l'intermédiaire de son mandataire déclare souscrire aux un million huit cent quarante mille quatre cent cinquante-six (1.840.456) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale d'un million huit cent quarante mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 1.840.456,00) et de les payer intégralement par apport en nature d'un même montant consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par l'Associé Unique, sur la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 21 décembre 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

VI. Suite à quoi, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante-six Euro (1.852.956,00 EUR.-) représenté par un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante-six (1.852.956) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/205. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008247/150.

(130009016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Ingénierie Conseil Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 49.687.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 Janvier 2013 à 12 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper - L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013013089/12.

(130014962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Vingt Deux Trois Zero Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 174.249.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

STRAND, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 33, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 111.106,

ici représentée par sa gérante unique, Madame Monika Barbara Kanczuga, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé SPF), sous forme d'une société anonyme, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de gestion de patrimoine familial (SPF) luxembourgeoise, sous forme de société anonyme dénommée: «VINGT DEUX TROIS ZERO HOLDING SPF S.A.» complétée conformément aux dispositions de la loi par la mention «société de gestion de patrimoine familial (SPF)».

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre de garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 32.000 EUR (trente-deux mille euros) représenté par 32.000 (trente deux mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- STRAND, préqualifiée	32.000 actions
	32.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de 32.000 EUR (TRENTE-DEUX MILLE EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Didier Mc Gaw, Avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer
- Stéphane Lataste, Avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer
- Madame Monika Barbara Kanczuga, employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

L'Alliance Révision S.à.r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46 498, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Quatrième résolution

Le Siège Social de la Société est établi au 33, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. B. Kanczuga et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60536. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008233/204.

(130008990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Kelos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.152.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 16 janvier 2013, le siège social de la société Kelos Investments S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118152.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2013013118/12.

(130015610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Velosi Asia (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.317.916,28.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.223.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Velosi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine hundred sixty-seven thousand six hundred ninety United States Dollars and ninety-six cents (USD 967.690,96) and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Laura Gehlkopf, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy established under private seal on December 18, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Velosi Asia (Jersey) Limited, a limited liability company established and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 28-30 The Parade, St Helier, JE1 1EQ. Jersey, and registered with the Jersey Companies Registry under number 103087(the Company).

II. The following documents were submitted:

(a) A copy of the articles of association of the Company;

(b) A copy of the certificate of good standing of the Company issued by the Jersey Financial Services Commission Companies Registry, dated November 23, 2012;

(c) A copy of the extraordinary resolutions of the Company's shareholders' dated November 2, 2012, whereby they resolved to transfer the registered seat of the Company from Jersey and to continue and set up the registered seat of the Company in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(d) A copy of the balance sheet of the Company dated December 14, 2012.

III. The subscribed share capital of the Company is set at two million three hundred seventy-one thousand nine hundred sixteen United States Dollars and twenty-eight cents (USD 2.371.916,28) represented by two hundred thirty-seven million one hundred ninety-one thousand six hundred twenty-eight (237.191.628) shares, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0,01) each.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves and confirm as far as necessary, the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from Jersey to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company (société a responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name from "Velosi Asia (Jersey) Limited" to "Velosi Asia (Luxembourg) S.á r.l.".

Fourth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) under the name of Velosi Asia (Luxembourg) S.á r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at two million three hundred seventy-one thousand nine hundred sixteen United States Dollars and twenty-eight cents (USD 2.371.916,28) represented by two hundred thirty-seven million one hundred ninety-one thousand six hundred twenty-eight (237.191.628) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0,01) each.

The share capital of the Company may be divided into different classes of shares having different rights, as the case may be.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Any share premium paid on the subscription of the shares shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward

profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignations of the following persons from their position of director of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Joseph Thomas Vincent, business development and marketing director, born on May 12, 1946, with address at 222 Pennbright Drive, Street 230, Houston, TX, 77090, United States of America;
- Mr. Nabil Abd Jalil, CEO, born on June 17, 1952, with address at Suite 7.05 Level 7 The Gardens North Tower, Mid Valley City Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaysia; and
- Mr. Chandrasekhar Venkata Subramaniam, born on November 5, 1954, with address at 1001, Block 1, Jeevan Bhima Nagar, Annanagar West Exin Xaennai, Tamilnadu, 600101, India.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following person, with immediate effect and for an unlimited duration, as sole manager of the Company:

- Azul Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157045.

Shareholding

The two hundred thirty-seven million one hundred ninety-one thousand six hundred twenty-eight (237.191.628) shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0,01) each are held by Velosi S.à r.l., prenamed.

22769

Valuation

The net assets of the Company are valued at four hundred eleven thousand four hundred eighty-three United States Dollars and twenty-seven cents (USD 411.483,27).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Velosi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Américains et quatre-vingt-seize centimes (USD 967.690,96) et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mlle. Laura Gehlkopf, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donné sous seing privée le 18 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de Velosi Asia (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 28-30 The Parade, St Helier, JE1 1EQ. Jersey, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 103087.

II. Les documents suivants ont été soumis:

(a) Une copie des statuts de la Société;

(b) Une copie du certificat de la Société émis par le Jersey Financial Services Commission Companies Registry, en date du 23 novembre 2012;

(c) Une copie des résolutions de l'associé de la Société en date du 2 novembre 2012, en vertu desquelles la Société a décidé de transférer le siège social de la Société hors de Jersey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(e) Une copie du bilan de la Société au 14 décembre 2012.

III. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions trois cent soixante et onze mille neuf cent seize Dollars Américains et vingt-huit centimes (USD 2.371.916,28) représenté par deux cent trente-sept millions cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-huit (237.191.628) parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

L'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve et confirme, dans la mesure du nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors de Jersey et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'associé unqie décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Velosi Asia (Jersey) Limited» en «Velosi Asia (Luxembourg) S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Velosi Asia (Luxembourg) S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à deux millions trois cent soixante et onze mille neuf cent seize Dollars Américains et vingt-huit centimes (USD 2.371.916,28) représenté par deux cent trente-sept millions cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-huit (237.191.628) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

Le capital social de la Société peut être représenté par des parts sociales de différentes classes, auxquelles sont attachés des droits différents, le cas échéant.

En sus du compte de capital, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime versée en plus de la valeur nominale d'une part sociale est créditée. Le solde disponible sur le compte de prime d'émission peut être utilisé afin de rembourser les montants dus au détenteur de ces parts sociales lors d'un rachat de parts sociales; afin de compenser des pertes reportées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Toute prime d'émission versée lors de la souscription de parts sociales reste attachée aux parts sociales sur lesquelles la dite prime a été payée, et est remboursable exclusivement aux détenteurs de ces parts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction de gérant de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandats jusqu'à la date de leur démission:

- M. Joseph Thomas Vincent, business development and marketing director, né le 12 mai 1946, ayant son adresse au 222 Pennbright Drive, Street 230, Houston, TX, 77090, États-Unis d'Amérique;

- M. Nabil Abd Jalil, CEO, né le 17 juin 1952, ayant son adresse à Suite 7.05 Level 7 The Gardens North Tower, Mid Valley City Lingkar Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaisie; et

- M. Chandrasekhar Venkata Subramaniam, né le 5 novembre 1954, ayant son adresse au 1001, Block 1, Jeevan Bhima Nagar, Annanagar West Exin Xaennai, Tamilnadu, 600101, Indes.

Septième résolution

L'associé unique nomme la personne suivante, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la Société:

- Azul Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 12.500,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157045.

Détention des parts sociales

Les deux cent trente-sept millions cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt-huit (237.191.628) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune sont détenues par Velosi S.à r.l., prénommée.

Evaluation

L'actif net de la Société est estimé à quatre cent onze mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars américains et vingt-sept centimes (USD 411.483,27).

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présente qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008229/420.

(130008435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Incovest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 60.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013085/10.

(130015308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Extrait de délibérations de l'assemblée générale et du conseil d'administration tenus le 13 décembre 2012

L'assemblée générale renouvelle Messieurs Francesco SIGNORIO et Jean-Luc JOURDAN ainsi que Madame Patrizia BARLOZZETTI aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2018.

L'assemblée générale renouvelle la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2018.

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Francesco SIGNORIO aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2018.

Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur délégué, Monsieur Francesco SIGNORIO aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013081/17.

(130015068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

S.C.I. Dall Menges, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 33, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg E 4.984.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre,

pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1.- Madame Virginie Marie RHEA née CASSANET, salariée, née à Paris (France), le 28 décembre 1974, demeurant à F-75008 Paris, 21, rue de Marignan; et

2.- Monsieur Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, salarié, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 mai 1965, demeurant à L-2661 Luxembourg, 33, rue de la Vallée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société civile immobilière sous la dénomination de S.C.I. Dall Menges.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, l'échange, la construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de MILLE euros (EUR 1.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales de UN euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 6. La cession des parts à un tiers non-associé s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, au moins élevé d'entre (1) le prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice et (2) le prix d'achat offert par l'acquéreur moins l'économie éventuelle de frais lorsqu'un transfert se fait entre associés. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai de soixante (60) jours prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Dans le cas où plus d'un associé exerce ce droit, ce droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social étant entendu qu'en cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus, en dernier recours, de toutes dettes contractées et ce de façon liée et solidaire, sauf pour les dettes, conformément à l'article 1863 du Code civil, qui n'auraient pas été contractées avec l'autorisation expresse de l'ensemble des associés, au quel cas la répartition de la responsabilité de ces dernières se verrait proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires en indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Au moins un des gérants est résident au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de tous les gérants.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année sauf disposition transitoire.

Art. 14. Les associés se réunissent en assemblée générale au Grand-Duché de Luxembourg au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement au Grand-Duché de Luxembourg par au moins un gérant quand il le juge (ou quand l'ensemble des gérants le jugent) convenable ou si la demande en est faite par un ou plusieurs associés et qu'ensemble ceux-ci représentent un dixième au moins de toutes les parts sociales.

Toute convocation à une assemblée générale doit avoir lieu au moyen de lettres recommandées adressées à l'adresse principale de chaque associé dans un délai minimum d'un mois (deux mois si cette convocation a lieu pendant les mois de juillet et août).

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires doivent indiquer sommairement l'objet et/ou l'agenda de la réunion. Tout point soumis au vote lors d'une assemblée qui n'aurait pas été strictement défini comme un des objets de la réunion dans le texte de la convocation pourra être reporté à une prochaine assemblée par la simple demande d'un seul associé.

Les associés peuvent se réunir en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sur simple convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires dans ses statuts.

En cas de division de la propriété de parts entre un usufruitier et un nu-proprétaire, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance du moment que les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. Toute acquisition ou cession d'un bien ou toute émission de dette, devra être préalablement proposée par le ou les gérants à l'ensemble des associés et ratifié en assemblée générale.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ HUIT CENTS euros (EUR 800).

Souscription et Libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Madame Virginie Marie RHEA, née CASSANET prénommée: Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts	999
- Monsieur Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, prénommé: une part	1
Total: Mille parts	1.000

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de MILLE euros (EUR 1.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants, pour une durée indéterminée:

- Madame Virginie Marie RHEA, née CASSANET, préqualifié
- Monsieur Alexander Jean Marie Jenkins RHEA, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-2661 Luxembourg, 33, rue de la Vallée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. M. RHEA, A. J. M. RHEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61166. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008109/135.

(130008528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Immobilière DLO, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6181 Gonderange, 20, rue Stohlbour.

R.C.S. Luxembourg E 1.360.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'immobilière DLO (la «Société») ayant son siège social au 20 rue de Stohlbour, L-6181 Gonderange constituée suivant acte sous seing privé, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1203 du 20 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte à 8h45 et Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les parts d'intérêts sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés déclare avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Décision de dissoudre et de liquider de la Société;

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Les associés désignent Monsieur Pierre Delandmeter, demeurant à L-6181 Gonderange, 20, rue Stohlbour, né à Uccle, Belgique, le 26 mars 1959, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur déclare avoir réglé tout le passif de la Société moyennant reprise par les Associés de l'intégralité de l'actif et du passif et avoir transféré tous les actifs au profit des Associés.

Les associés sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

Les Associés déclarent que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Pleine et entière décharge est accordée au gérant et au liquidateur de la Société pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/248. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011582/48.

(130013578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

KH II Lending 602 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 41.968,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.379.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on eleventh day of December,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KH II Lending 601 S.à r.l., private limited liability company (société à la responsabilité limitée), duly established and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and having a share capital of forty-one thousand nine hundred sixty-eight Pounds Sterling (GBP 41,968), in the process of registration with the Luxembourg Trade and Company's Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, dated December 10, 2012.

The said power of attorney signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("private limited liability company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition, it may acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

It may further acquire any mezzanine real estate debt investments, preferred equity or mezzanine loans or any other type of loans, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "KH II Lending 602 S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital and Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to forty-one thousand nine hundred sixty-eight Pound Sterling (GBP 41,968), represented by forty-one thousand nine hundred sixty-eight (41,968) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a “category A manager” or a “category B manager”.

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of two category B managers, or by the joint signature of one category A manager and one category B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of fifty thousand Great Britain Pounds (GBP 50,000) on an annual aggregate basis, or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents’ responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on 1 January and ends on 31 December of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31 December 2013.

Subscription – Payment

The Articles having thus been established, intervened the Sole Shareholder, aforementioned, who declared to subscribe the entire share capital represented by forty-one thousand nine hundred sixty-eight (41,968) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of forty-one thousand nine hundred sixty-eight Pound Sterling (GBP 41,968), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1.600.-.

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

Category A managers

- Mr. Andrew John Pettit, born on 7 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, and professionally residing at 20, Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom;

- Mr. Nicholas West, born on 17 May 1972 in Aylesbury, Buckinghamshire, United Kingdom and professionally residing at 20, Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom.

Category B managers

- Mr. Clifford James Langford, born on 28 March 1957 in London, United Kingdom and professionally residing at Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Renaud Henri Labye, born on 11 September 1977 in Liège, Belgium and professionally residing at Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Habiba Boughaba, born on 6 September 1973 in Charleville-Mezières, France, and professionally residing at Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

KH II Lending 601 S.à r.l., une société à la responsabilité limitée valablement établi sous les lois de la Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en train d'immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ayant un capital social de quarante-et une mille neuf cents soixante-huit livres sterling (GBP 41,968), ici représenté par Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date du 10 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité ("la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société ("les Statuts") qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

En outre, elle peut acquérir, par souscription, achat, échange ou de toute façon, toute action, parts sociale ou autre participation, tous titres, obligations, débentures, certificats de dépôt et tous autres instruments de dette et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut par ailleurs acquérir tout investissement en dette immobilière mezzanine, prêts sous forme de titres participatifs privilégiés ou mezzanine, ou tout autre type de prêts, étant entendu que la Société ne peut entreprendre aucune transaction qui impliquerait d'être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité régulée du secteur financier.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "KH II Lending 602 S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social et Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à quarante et un mille neuf cent soixante-huit livres sterling (GBP 41,968) représenté par quarante et un mille neuf cent soixante-huit (41,968) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé "gérant de catégorie A" ou "gérant de catégorie B".

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B, ou d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, à l'exception des affaires administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un des gérants et ce seulement pour les transactions jusqu'à un montant maximal de cinquante mille livres sterling (GBP 50,000) sur une base annuelle, ou par la(es) signature(s) seule ou conjointe de la(es) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé 5 % (cinq pour cent) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce

bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, l'Associé Unique, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entière du capital social représenté par quarante-et-un mille neuf cent soixante-huit (41,968) parts sociales d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces de quarante-et-un mille neuf cent soixante-huit livres sterling (GBP 41,968), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.600.-.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A

- M. Andrew John Pettit, né le 7 mars 1968 à Cleethorpes, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 20, Balderton Street, Londres W1K 6TL, Royaume-Uni;
- M. Nicholas West, né le 17 mai 1972 à Aylesbury, Buckinghamshire, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 20, Balderton Street, Londres W1K 6TL, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B

- M. Clifford James Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni et résidant professionnellement au Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Renaud Henri Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique et résidant professionnellement au Garden Floor, Forte F1, 2a rue Albert Borschette L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Mme. Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mezières Ardennes, France et résidant professionnellement au Garden Floor, Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 2a, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC/2012/59663. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédictée société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010259/438.

(130011212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Finpartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.167.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société MIRO RADICI FAMILY OF COMPANIES S.P.A., société régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège à I-24121 Bergamo (Italie) Pizza della Libertà,

ici représentée par Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 30, bld Royal, en vertu d'une procuration sous seings privés.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société "FINPARTEC S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire Jacques DELVAUX de Luxembourg en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 126 du 8 février 2000, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Jacques DELVAUX de Luxembourg du 20 décembre 2000, publié au dit Mémorial, Numéro 559 du 23 juillet 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.167, et dont le capital social est fixé à deux millions quatre cent vingt-six mille trois cent quatorze euros et cinquante et un cents (EUR 2.426.314,51-), représenté par un million cinq cent soixante-six mille (1.566.000) actions, sans valeur nominale, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MURARI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011506/48.

(130013402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

TP Sport Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 68, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 161.078.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Tore Andre PEDERSEN, Geschäftsmann, geboren in Fredrikstad (Norwegen), am 29. September 1969, wohnhaft in L-1145 Luxembourg, 68, rue des Aubépines, hier vertreten durch Herrn Finnbjörn BJÖRNSSON, Angestellter, geboren am 8. Juli 1971 in Reykjavik, wohnhaft in 18, rue de la Victoire, L-8047 Strassen, durch eine privatschriftlichen Vollmacht, welche von dem Komparenten und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde und dem Notarakt beigebogen verbleibt.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, bittet den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft TP Sport Management S.à r.l. mit Sitz in L-1145 Luxembourg, 68, rue des Aubépines, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxembourg unter Sektion B, Nummer 161.078, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 11. Mai 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1776 vom 4. August 2011 (die "Gesellschaft");

- Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR) hat. Es ist aufgeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,- EUR) und jeweils voll einbezahlt.

- Dass Herr Tore Andre PEDERSEN, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist und ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auflösen zu wollen, diese in Liquidation zu setzen und sich selbst als Liquidator zu bestimmen.

- Dass der Komparent sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

- Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator, er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft TP Sport Management S.à r.l. besitzt, und die Passiva übernommen hat.

- Dass der Liquidationsbericht nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung beigebogen bleibt.

Der Komparent ernennt zum Prüfungskommissar I. C. Dom-Com S.à r.l., mit Sitz in L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 133.127, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, billigt die Liquidationskonten, und erteilt I. C. Dom-Com S.à r.l. Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung den Abschluss der Liquidierung beschliesst und feststellt, dass die Gesellschaft definitiv aufgelöst ist.

Dass er den Geschäftsführern, dem Liquidator sowie dem Prüfungskommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-1145 Luxembourg, 68, rue des Aubépines, aufbewahrt bleiben werden.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Finnbjörn Björnsson, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 janvier 2013. LAC / 2013 / 230. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 17. Januar 2013.

Référence de publication: 2013009780/60.

(130010827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Elite Wealth Management SIF-SICAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 171.130.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012171/10.

(130014365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

**GEE & BN (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Global Environment Entertaining & Business Network Luxembourg Holding S.A.).**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 61.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012232/11.

(130014290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Palm Trees Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.768.

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

Maître Ana Bramaio, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de TROPEZIENNES PROPERTIES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (the "RCS") sous le numéro B 133.723, en sa capacité d'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la société PALM TREES PROPERTIES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du 31 mars 2008, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1134 le 8 Mai 2008, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 137.768, en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2012 (laquelle après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.)

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(I) L'Actionnaire Unique détient l'ensemble des trente et un mille actions émises dans la Société de telle sorte que des résolutions peuvent être prises sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

(II) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

Modification et refonte de la clause d'objet social de la Société telle que figurant à l'article 4 des statuts de la Société de telle sorte que l'article 4 se lise comme suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers résidentiels, hôteliers, para-hôteliers et commerciaux.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. La Société peut notamment dans le cadre de cet objet avoir des activités de promotion immobilière et notamment procéder à l'achat d'assiette foncière, l'aménagement et la viabilisation de terrain, la démolition des immeubles préexistants avant leur reconstruction, la construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. "

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société tel que mentionné au seul point de l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions qui précèdent sont estimés à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française fera foi.

Fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit à la partie comparante, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte en original.

English version of the preceding text follows:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of December
Before Maître Leonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Maître Ana Bramao, Maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of TROPEZIENNES PROPERTIES S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 133.723, in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of PALM TREES PROPERTIES S.A. (the "Company"), a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg of 31 March 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1134 on 8 May 2008, and registered with the RCS under number B 137.768, pursuant to a proxy dated 20 December 2012, (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities).

The appearing party requested the undersigned notary to record the following:

(I) The Sole Shareholder holds all the thirty one thousand (31,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(II) The items on which the resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

Amendment and restatement of the object clause of the Company as stated in article 4 of the articles of association of the Company so that article 4 is read as follows:

« **Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition of residential, commercial, hotelier and para-hotelier immovable properties.

The purpose of the Company is also any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes. The Company may also carry on real estate promotion activities, such as the purchase of real estate property, building site preparation, lay out, demolition of existing buildings in view of their reconstruction, construction of one or several buildings in view of their sale in whole or by fractions.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public"

After consideration of the above the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate article 4 of the articles of association of the Company as stated in the sole item of the above agenda.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolution are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks French herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Done in Luxembourg in the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62631. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007203/141.

(130008067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Haymarket Financial Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.040.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAYMARKET FINANCIAL LUXEMBOURG 2

Un mandataire

Référence de publication: 2013013041/14.

(130015457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

FMP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.899.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012973/15.

(130015255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

De Lage Landen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.389.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 77.516 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary records that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in De Lage Landen Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the

Luxembourg trade and companies register under the number B 99.389 and having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the Company);

- the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 April 2004 under number 419 page 20107. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then;

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder grants discharge to each manager for the performance of his office for, and in connection with the present financial year;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to appoint De Lage Landen International B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Vestdijk 51, 5611 CA Eindhoven, the Netherlands (the Liquidator), as liquidator of the Company;

- the Liquidator declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any);

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated 14 December 2012;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the board of managers of the Company;

- the Sole Shareholder resolves to transfer to itself, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties;

- the Sole Shareholder confirms that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder grants a power of attorney to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of ATC and of Me Francis Kessler, each of them acting individually:

(i) to do and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to the 2012 financial year); and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the accounts of the Company and closing the Company's liquidation,

these powers expiring one (1) year after the closing of the liquidation of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et régie suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.516 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle au Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire autorisé de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de De Lage Landen Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.389 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société);

- la Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 24 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 20 avril 2004 sous le numéro 419, page 20107. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé Unique donne décharge à chaque gérant pour l'accomplissement de son mandat de gestion pour et en rapport avec l'année sociale du présent exercice social;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;

- l'Associé Unique décide de nommer De Lage Landen International B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organisée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Vestdijk 51, 5611 CA Eindhoven, les Pays-Bas en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur);

- le Liquidateur déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour;

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société datés du 14 décembre 2012;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes de la liquidation;

- l'Associé Unique décide de s'octroyer, en cours de liquidation, tous les actifs restants de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir que de tels transferts soient opposables aux tiers;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de ATC et de Me Francis Kessler, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives à l'exercice social de 2012); et

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer / enregistrer les comptes sociaux et tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société,

ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17303. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010072/133.

(130011294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Wolf-Moritz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 101.080.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration en date du 22 janvier 2013 à Luxembourg

Le Conseil d'administration constate la démission de Monsieur Raymond Henschen de son mandat d'administrateur.

Est nommé nouvel administrateur, Monsieur Olivier Wolf, avec adresse professionnelle à L-4260 Esch/Alzette, 19, rue du Nord. Il terminera son mandat lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013013436/13.

(130015378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

White Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.525.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013434/10.

(130014893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Wempro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.654.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 décembre 2012 à Weiswampach

L'assemblée a décidé à l'unanimité des voix de rectifier l'adresse du siège social de la société et par conséquent de le fixer à l'endroit suivant: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss Strooss.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2013013433/13.

(130015547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Terracap Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.145.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société TERRACAP INVEST S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 27 décembre 2012 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013013397/18.

(130015293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

United Biscuits LuxCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.101.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des associés de la société en date du 13 septembre 2012

Les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, société anonyme en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée déterminée prenant fin lors de l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2012,

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Biscuits LuxCo GP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013013407/16.

(130014722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013013408/12.

(130014918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Sterope, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.328.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 18 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174073. La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER, domiciliée à Bohey 36 L-9647 Doncols.

De plus, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marie-Rose HARTMAN pour une durée de 6 ans à dater du 18 décembre 2012.

L'Assemblée décide également de renouveler, pour une durée de 6 ans à dater du 18 décembre 2012, le mandat de commissaire aux comptes de HMS FIDUCIAIRE Sarl ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

En outre, le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler Madame Marie-Rose HARTMAN au poste d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013013367/26.

(130015627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.130.

G.T. Fiduciaires S.A., inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 121820 fait savoir qu'elle dénonce, avec effet immédiat, le siège social situé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg mis à disposition de la société Tailored Financing and Consulting Service Group Sàrl, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro b 107 130.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013013371/13.

(130015464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Terra Mundus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.164.

hiermit legen wir mit sofortiger Wirkung unser Mandat als Aufsichtskommissar der Terra Mundus Management S.A., RC Luxembourg B 155164 mit sofortiger Wirkung nieder.

Den 23. Januar 2013.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

Georges Majerus

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013013374/13.

(130015440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Partner in Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 84.256.

Außerordentliche Generalversammlung vom 09. November 2012

Sitzungsprotokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 09. November 2012

Erster Beschluss

Beschlossen wird die Bestellung von Herrn Dr. Roland Helbing, wohnhaft Tiedemannsweg 39. 21244 Buchholz, Deutschland zum Mitglied des Verwaltungsrates.

Kenntnisnahme

Mandatsniederlegung der Herren Kay Bölke und Thomas Wodrich zum 31.12.2012

Référence de publication: 2013013466/14.

(130015332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Prarose S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 41.790.

En date du 15 janvier 2013, Me Jean Brucher, en sa qualité d'associé de Brucher Thieltgen & Partners, établi à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, a résilié avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société Prarose S.A., RCS Luxembourg B 41 790.

En conséquence, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Me Jean Brucher, en sa qualité d'associé de Brucher Thieltgen & Partners, informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 30 août 2007 pour une durée indéterminée avec la société Prarose S.A.

Pour extrait conforme
Me Jean Brucher

Référence de publication: 2013013261/14.

(130015247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Portlaoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.422,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.649.

—
EXTRAIT

En date du 21 décembre 2012, l'associé unique de la société Portlaoise S.à r.l. (la «Société») a résolu de renouveler le mandat des gérants de la Société mentionnés ci-dessous pour une durée indéterminée:

- Kenneth Gordon MacRae, Gérant, professionnellement résidant au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Jean-Baptiste Willot, Gérant, professionnellement résidant au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Ouk Choi, Gérant;

La Société déclare également par le présent extrait que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Ouk Choi et de Monsieur Chung Keun Kim, Gérants, est la suivante: 100 Toegye-ro, 18F State Tower Namsan, Jung-gu, Séoul 100-052, République de Corée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour Portlaoise S.à r.l.

Jean-Baptiste Willot

Gérant

Référence de publication: 2013013260/22.

(130015590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pravert S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 41.791.

—
En date du 15 janvier 2013, Me Jean Brucher, en sa qualité d'associé de Brucher Thieltgen & Partners, établi à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, a résilié avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société Pravert S.A., RCS Luxembourg B 41 791.

En conséquence, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Me Jean Brucher, en sa qualité d'associé de Brucher Thieltgen & Partners, informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 30 août 2007 pour une durée indéterminée avec la société Pravert S.A.

Pour extrait conforme

Me Jean Brucher

Référence de publication: 2013013262/14.

(130015248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société RMB Holdings SA en liquidation qui s'est tenue en date du 28 décembre 2012 au siège social que:

- 1) la clôture de la liquidation a été prononcée et il a constaté que la société RMB HOLDINGS SA en liquidation a cessé d'exister à partir de ce jour.
- 2) les livres et documents de la société dissoute seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 11, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2013013300/18.

(130015508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Rub-Thane Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.642.

Par la présente, nous remettons avec effet immédiat notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre estimée société.

Le 15/01/2013.

TRIPLE A CONSULTING

Référence de publication: 2013013305/11.

(130014806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

RI Menora Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.972.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 Décembre 2012, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société RI MENORA FINCO S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Christian BÜHLMANN, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer Mr Alain HEINZ, administrateur de société, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 26 septembre 2018.

- L'Assemblée a décidé de nommer Mme Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 127 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste d'administratrice de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 26 septembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RI MENORA FINCO S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013013296/23.

(130014730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Rhodos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.874.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 janvier 2013

L'Assemblée Générale accepte avec pour effet au 29 février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Melle. Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013013295/20.

(130015043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Russia Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.336.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 7 janvier 2013 que:

1. Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommé Vice-Président de la Société et ce avec effet au 7 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013307/16.

(130015339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Silk Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.260.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée général extraordinaire de la Société tenue en date du 27 décembre 2012

L'assemblée général extraordinaire de la Société a pris connaissance et a approuvé le rapport du commissaire-vérificateur et le rapport de liquidation.

L'assemblée général extraordinaire de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société le 27 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Silk Stone S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013013316/18.

(130015161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Petroliana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.812.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 octobre 2012

L'assemblée générale prolonge le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2014 et statuant sur les comptes annuels de l'exercice social 2013:

- Monsieur Claude BAER, administrateur, né le 29 décembre 1954 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, Avenue de Terres Rouges.

- Monsieur Joseph MEYER, administrateur, né le 8 avril 1955 à Saint-Vith et domicilié à B-4782 Schönberg, 19, zum Burren.

Le mandat de réviseur d'entreprises agréé attribué à Monsieur Jean-Louis PRIGNON, né le 15/09/1959 à Bullange (B) et demeurant à L-9764 Marnach, 19 rue de Marbourg, est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Un administrateur

Référence de publication: 2013013252/20.

(130015546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

PROBTP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-9024 Ettelbruck, 22, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.411.

En date du 30 octobre 2012, a eu lieu la cession des parts sociales suivantes:

Monsieur Luis DE JESUS MARQUES déclare avoir cédé à la société MARQUESIA SARL, établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 131.539, représentée par son gérant Monsieur Philippe MARQUES, 33 parts sociales qu'il détenait de la société.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société PROBTP Luxembourg SARL est la suivante:

Monsieur Luis Marques détient	29 parts sociales
MARQUESIA SARL détient	95 parts sociales
Total	124 Parts sociales

Référence de publication: 2013013265/17.

(130014807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.950.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 janvier 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

Marie-Claude Lange, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Alexandre Ris, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73

Christoph Schweizer, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73

Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73

Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l. (560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg) jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013013254/19.

(130014740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Socego Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Maître Antonio Galli, avocat, demeurant 16, Corso Elvezia à CH-6901 Lugano, de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BF Consulting Sàrl, ayant son siège social 16, rue de Larochette à L-9391 Reisdorf. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013347/18.

(130015399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

SREI (Captiva) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.074.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée général extraordinaire de la Société tenue en date du 27 décembre 2012

L'assemblée général extraordinaire de la Société a pris connaissance et a approuvé le rapport du commissaire-vérificateur et le rapport de liquidation.

L'assemblée général extraordinaire de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société le 27 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SREI (Captiva) S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013013362/18.

(130015160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

SREI (Southern Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.986.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée général extraordinaire de la Société tenue en date du 27 décembre 2012

L'assemblée général extraordinaire de la Société a pris connaissance et a approuvé le rapport du commissaire-vérificateur et le rapport de liquidation.

L'assemblée général extraordinaire de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société le 27 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SREI (Southern Europe) S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013013363/18.

(130015159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**AI Keyemde (Luxembourg) Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. AI Keyemde (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.700.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012024/11.

(130014439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.
